

## Témoignages sur le *Centre Droit et défense* (Faculté de droit, Paris V)

Extraits de **Matthieu Chillaud**, *Les études stratégiques en France sous la Vème République : La structuration disciplinaire au service d'une politique*, thèse d'histoire militaire et études de défense soutenue le 17 avril 2018, Université Montpellier III Paul Valéry (sous la direction du Pr Jacques Aben)



# THÈSE

Pour obtenir le grade de  
Docteur

Délivré par UNIVERSITÉ MONTPELLIER III – PAUL VALÉRY

Préparée au sein de l'école doctorale

LANGUES, LITTÉRATURES, CULTURES, CIVILISATIONS

Spécialité : histoire militaire et études de défense

Présentée par **Matthieu CHILLAUD**

**Les études stratégiques en France  
sous la V<sup>e</sup> République  
La structuration  
d'un champ disciplinaire  
au service d'une politique**

*Soutenue le 17 avril 2018 devant le jury composé de*

- |  |                    |
|--|--------------------|
| – Monsieur le professeur (ém.) Jacques ABEN, Université Paul Valéry-Montpellier III et Université de Montpellier | Directeur de thèse |
| – Madame le commissaire général (2s) Patricia COSTA, directeur de la stratégie de Compétence et Développement    | Suffragante        |
| – Monsieur le professeur Pierre JOURNOUD, Université Paul Valéry-Montpellier III                                 | Suffragant         |
| – Monsieur Julien MALIZARD, Chaire d'économie de défense, Institut des hautes études de la défense nationale     | Suffragant         |
| – Madame le professeur Anne-Sophie MILLET-DEVALLE, Université de Côte d'Azur                                     | Rapporteur         |
| – Monsieur le colonel Jérôme PELLISTRANDI, rédacteur-en-chef de la <i>Revue Défense Nationale</i>                | Suffragant         |
| – Madame le professeur Brigitte VASSORT-ROUSSET, Université Jean Moulin-Lyon III                                 | Rapporteur         |



Bernard Chantebout qui avait fait sa thèse en droit public sous la direction d'André Mathiot et soutenue en 1967 sur « *L'Organisation générale de la défense nationale* » témoigne :

*J'avais été mal reçu par l'institution militaire. Après avoir soutenu ma thèse avec mention, j'ai reçu une subvention pour publication. Mon éditeur LGDJ envoya avant un exemplaire au ministère de la Défense. Je fus alors convoqué par des hauts gradés. Après m'avoir dit que mon travail était formidable, ils ajoutèrent qu'il faudrait corriger quelques défauts "page 1, vous citez Psichari qui est trop dur, il faut supprimer cette citation. Page 3, vous écrivez ceci..., il faut rédiger autrement. Page 5, etc." Ils auraient eu l'occasion de me faire corriger avant la rédaction mais ils m'avaient envoyé en Algérie. Je leur dis que cela paraîtra tel quel. Ils me répondirent qu'ils n'achèteront alors aucun exemplaire. J'avais envoyé au colonel Baude de la Revue de défense nationale un exemplaire de ma thèse publiée. Je suis allé le voir et il fit mine de ne pas l'avoir reçu. Je lui en apportai un autre exemplaire en mains propres. Il n'y eut jamais une seule recension ni d'ailleurs dans aucune autre revue militaire.*

De façon cocasse, sa thèse, bien que honnie par les institutions militaires, devint un ouvrage de référence pour celles-ci :

*Ce qui était curieux, c'est que ce livre était entretemps devenu un ouvrage de référence pour la préparation du concours du Contrôle général des Armées. Georges Burdeau, dont j'étais l'assistant à la Faculté et qui était membre du jury de ce concours, s'amusait fort d'entendre les autres membres parler "du Chantebout", comme on parle du Lagarde et Michard.*

Reconnue ni par l'institution militaire, ni par l'institution universitaire, son expertise pour les questions juridiques liées à la défense ne lui fut d'aucune utilité lorsqu'il professa le droit public et la science politique à Reims et à Nanterre. Ce n'est qu'au début des années 1980, après que son assistant Jean-François Dubos, alors bras-droit de Charles Hernu au Parti socialiste (PS), puis au ministère de la Défense, l'eut sollicité pour créer un centre à Paris V dans le but de faire de la recherche sur les aspects juridiques des études stratégiques qu'il décida de s'y remettre. Le Centre droit et défense fut créé dans la foulée. En dépit des moyens dérisoires, voire très artisanaux, dont le centre disposait, il réussit à animer une recherche de pointe dans le domaine des aspects juridiques de la défense. Une véritable « école » du droit de la sécurité et de la défense est née et a émergé à Paris V.

Bertrand Warusfel qui y fit sa thèse d'État sur *Le Secret en défense nationale*, désormais professeur à Lille II, est l'un des spécialistes reconnus du renseignement. Par ailleurs, après qu'Olivier Gohin eut été recruté à Malakoff en 1992, la revue *Droit et défense*, dirigée par ce dernier et Bertrand Warusfel, fut lancée l'année suivante. Matthieu Conan, maître de conférences à Paris V puis professeur à Paris X et à Paris I, poursuit ses travaux en matière de finances publiques sur les Lois de programmation militaire. Sa thèse (1992-Paris X), *La Non-obligation de dépenser*, fut dirigée par Lucile Tallineau. Auteur d'une thèse (1998-Paris V), *La Libre circulation des personnes physiques dans l'Union européenne. Étude critique des fondements de la portée*, Patrick Rambaud (dir.), Xavier Latour, professeur à Nice, s'est spécialisé sur les questions juridiques liées à la défense et à la sécurité. De son côté, Olivier Gohin, recruté à Paris II en 2002, a été

responsable de l'option Sécurité et défense du Master 2 recherche Relations internationales (2005-2009) puis a mis sur pied un Master 2 recherche Sécurité et défense (2009-2014), devenu indifférencié (2014-2019.)

**(pp. 75-76)**

Dans le sillage du développement du concept de sécurité nationale qui évite désormais de séparer sécurité intérieure et défense nationale ou, plus exactement, qui absorbe la défense dans la sécurité nationale, les internistes issus de cette école ont tenté, avec plus ou moins de succès, de faire reconnaître ces thématiques dans le monde académique. Xavier Latour, ancien maître de conférences à Paris V et désormais professeur à Nice, témoigne :

*Les internistes qui travaillent sur les questions de sécurité et de défense ont longtemps été dans une situation difficile. On était mal perçu. Certains considéraient qu'il ne s'agissait pas de vrais sujets de droit interne. D'autres collègues estimaient que si on s'intéressait à ces questions, cela signifiait que l'on aimait l'ordre et l'autorité contre les libertés. (...) En plus, ces questions de sécurité ont longtemps été appréhendées essentiellement sous l'angle du droit pénal et les publicistes ont eu beaucoup de mal à trouver leur place dans une organisation universitaire très cloisonnée. (...). Travailler sur la défense ne m'a pas facilité les choses, car j'étais considéré comme quelqu'un ne travaillant pas sur des sujets classiques. (...), Du coup, ma carrière a pu en être ralentie. J'ai alors recentré mes activités de recherche au détriment (p. 76) des questions de défense pour privilégier le côté sécurité intérieure, notamment sous l'angle sécurité et liberté.*

La revue *Droit et défense*, consacrée aux aspects juridiques liés à la défense, a été créée en 1993 et animée par Olivier Gohin et Bertrand Warusfel au sein du Centre Droit et Défense à (p. 89) Paris V. Elle a été arrêtée en 2003. La revue publia une centaine de numéros. Bertrand Warusfel témoigne :

*Notre revue publiait des articles de chercheurs de notre centre et ceux de d'autres centres. Les revues juridiques traditionnelles n'étaient pas très enthousiastes à l'idée d'accueillir des articles sur la thématique de la défense. On recevait des articles en permanence. Ça nous obligeait à suivre l'actualité juridique. Sur le plan commercial, la revue n'a pas marché. On dépassait à peine la centaine d'abonnés. On vivotait. Mais l'audience de la revue était supérieure à son tirage.*

**(pp. 189-1990)**

*avec l'aimable autorisation de l'auteur*